



A noter : la demande de médiation est complétée par la personne qui rencontre un différend avec l'ASP

**Personne physique :** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

**Personne morale :** Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Nom commercial : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du dirigeant : \_\_\_\_\_

N° SIRET :

Mél : \_\_\_\_\_  \*

**Adresse postale :** Numéro : \_\_\_\_\_ Libellé de la voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :  Commune : \_\_\_\_\_

**Mesure d'aide faisant l'objet de la demande de médiation :**

\_\_\_\_\_

**Documents à joindre impérativement :**

Joignez à votre demande une copie des documents qui font état d'un **premier recours sans issue favorable** auprès des services de l'ASP.

**Documents complémentaires :**

Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez accompagner votre demande de copies d'autres documents permettant d'apporter des précisions ou des compléments d'information.

EXPOSEZ CI-DESSOUS VOTRE DIFFÉREND AVEC L'ASP

Fait à : \_\_\_\_\_ Le :

Signature

## COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE DE MÉDIATION ?

La démarche est simple. Après avoir entièrement **renseigné, daté et signé** le formulaire de demande de médiation, vous pouvez l'adresser, accompagné de la **copie des documents de votre premier recours et des documents complémentaires éventuels** :

- par mél à l'adresse : [mediation@asp-public.fr](mailto:mediation@asp-public.fr)
- par **voie postale** à l'adresse suivante :  
Francis Lambert  
Médiateur de l'Agence de services et de paiement (ASP)  
12 rue Henri Rol – Tanguy  
TSA 10001  
93555 Montreuil-sous-Bois

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vous ou votre employeur avez dû transmettre à l'Agence de services et de paiement (ASP) des données personnelles vous concernant dans le cadre de l'aide publique au titre de laquelle vous formulez aujourd'hui une demande de médiation.

L'ASP procède à un traitement de ces données personnelles dans le strict cadre défini pour le versement de l'aide publique concernée. Ce traitement est réalisé sur le fondement du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Les personnels autorisés de l'ASP sont destinataires de vos données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel sont stockées sur le territoire français et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union européenne. Vos données à caractère personnel sont conservées par l'ASP dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Cette durée ne pourra pas excéder dix ans.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation dans le cadre du traitement réalisé. Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ASP :

- par mail / courriel à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees@asp-public.fr](mailto:protectiondesdonnees@asp-public.fr)

OU

- par **courrier postal** adressé à l'adresse suivante :

Agence de services et de paiement (ASP)  
Délégué à la protection des données  
2 rue du Maupas  
87040 Limoges Cedex 01

Si vous estimez, après avoir contacté l'ASP, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



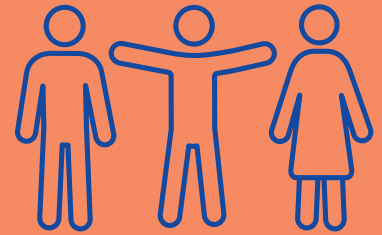
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ASP

Agence de Services  
et de Paiement

# UN MÉDIATEUR À VOTRE ÉCOUTE



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
UN LITIGE AVEC L'ASP ?

## UNE SOLUTION

Faites appel au médiateur




@ **Par mail** : [mediation@asp-public.fr](mailto:mediation@asp-public.fr)

**Francis Lambert**, le médiateur

 06 86 15 17 98 ou 07 60 91 89 38

**Maryse Genteuil**, assistante

 01 73 02 17 64 ou 07 86 40 42 38



**RAPPEL** : L'intervention du médiateur se fait en 2<sup>e</sup> recours, lorsque les voies ordinaires de règlement des différends n'ont pas donné d'issue favorable.



**Indépendance**  
du médiateur

**Stricte confidentialité**  
des échanges